

23 avril 2020 Communiqué de presse

Un « règlement de transition » vers le monde d'après

Le monde d'après doit commencer maintenant. Cela vaut aussi pour la Politique agricole commune.

Mardi prochain, la Commission de l'Agriculture du Parlement européen votera sur le « règlement de transition ». Cette appellation discrète ne doit pas en dissimuler l'importance : il déterminera la PAC, le premier budget de l'UE, pour une période transitoire qui durera probablement 2 ou 3 ans (l'adoption de la nouvelle PAC en cours de négociation ayant pris beaucoup de retard).

La proposition soumise au vote consiste essentiellement à reconduire la PAC actuelle à l'identique. Elle ignore en cela toutes ses impasses. Aucun avertissement, y compris le plus récent rapport de la Commission sur l'impact de la PAC sur la biodiversité n'est pris en compte.

La Délégation France insoumise insiste sur la nécessité d'améliorer le texte présenté. Manuel Bompard, membre de la Commission de l'Agriculture, a ainsi déposé une série d'amendements ciblés : la réorientation du budget massif du « verdissement » (près d'un quart du budget de la PAC, essentiellement consacré au « greenwashing ») pour qu'il soit pleinement dédié à des pratiques agro-écologiques simples comme la rotation des cultures ou le maintien d'infrastructures favorables à la biodiversité (haies, mares...), le soutien aux agriculteurs et la réduction des inégalités avec le renforcement du paiement redistributif, de l'aide aux petites fermes, et du plafonnement des aides.

Le règlement de transition doit être l'amorce de la PAC du monde d'après. Une PAC écologique et juste. Nous ne pouvons plus perdre de temps.

